

5

a du ménager les Jesuites : mais il prétend bien l'avoir fait. Car je sçay très-sûrement , que quelques jours après qu'il eut parlé , il fit dire à quelqu'un de ces Peres par un Ecclesiastique , qu'il s'étoit souvenu des obligations qu'il avoit à la Compagnie , & qu'il avoit tâché de lui en donner des marques dans la derniere Assemblée. On ne m'a pas dit comment la Société a pris ce compliment : je doute que le député du Theologal ait été agréablement reçu.

Quelqu'un s'étoit imaginé à cette occasion , que pour fermer la bouche aux Jesuites , qui disent par tout que les Docteurs devroient avoir honte de les chicaner sur des bagatelles , pendant que tout est plein de méchans livres qu'ils ont faits ou approuvez, la Faculté avoit resolu en secret que tous les Docteurs qui parleroient dans la suite, rétracteroient chacun leurs erreurs & les approbations qu'ils avoient données mal à propos , & que M. Courcier avoit parlé le premier depuis cette résolution prise : j'ai bien vû que cela n'étoit pas vrai-semblable. Je n'ai pourtant pas laissé de consu-

ter fort sérieusement là-dessus mon
Socius, pour voir un peu ce qu'il diroit.
 Mais j'attendray à vous en faire le re-
 cit que je sois las de vous débiter de
 la doctrine.

Le Lundy 13. de Septembre M.
 Blampignon Curé de S. Merry opina,
 & ne dit rien du tout de nouveau, si-
 non que les exemples de Melchisedech
 & d'Abimelech, qu'on avoit apportez
 pour prouver que les Gentils avoient
 connu Dieu, ne prouvoient pas grand
 chose, Melchisedech & Abimelech
 n'ayant été que de petits Rois; &
 que les Missionnaires Jesuites qui sont
 à la Chine, peuvent être appelez des
 Mandarins Ecclesiastiques, à cause de
 leur puissance temporelle, & de leur
 vaine science; *propter temporalem po-
 testatem, & vanam scientiam, quâ pol-
 lent, possunt Mandarinum Ecclesiastici
 appellari.* Je ne doute pas que le Doc-
 teur n'ait enchâssé fort proprement
 cette pensée qui est nouvelle, & ne
 l'ait bien amenée à son sujet: mais
 je l'ai trouvée dans mes memoires
 toute nue & détachée telle que je vous
 la donne. M. Blampignon conclut
 pour la Censure.

M. Choart Curé de S. Germain le Vieux, conclut pour le sentiment du P. Frassen, & de M. le Caron.

M. Dagnies Directeur du Seminaire de S. Sulpice, conclut aussi contre la Censure.

M. de la Geneste & M. Navarre conclurent pour les Deputez; le dernier ajouta la qualification de *conduisant au Déisme & au Pelagianisme*.

Le P. Chaussemer Jacobin opina ensuite, & ne finit que le lendemain. Il protesta d'abord qu'il alloit parler avec tout le desintéressement possible, & qu'il oublieroit les intérêts de son Ordre. Son discours fut un sermon dans les formes, qui dura deux heures & demie. Il le partagea en deux parties, promettant de faire voir dans la première, que le Systême des propositions rend Dieu menteur; & dans la seconde, qu'il rend Jesus-Christ tout à fait inutile. Avant que d'entrer en matière, il fit quelques réflexions qui occupèrent plus de la moitié de la piece.

La premiere fut sur le silence de l'Ecriture touchant les Chinois. Le Docteur dit que cela lui paroissoit

étrange, puisque J. Christ, qui a souvent reproché aux Juifs leur infidélité par rapport aux Gentils, ne leur a jamais opposé l'exemple des Chinois. A quel propos, dit un Docteur de l'assemblée, opposer aux Juifs l'exemple d'un peuple qu'ils ne connoissoient pas ? Le P. Chaussemer insinua ensuite que Jesus-Christ opposoit aux Juifs, non les bonnes actions & les vertus des étrangers dont il leur parloit, mais de moindres pechez à de plus grands. Un de mes Docteurs a marqué dans ses memoires que le Pere Chaussemer pourroit bien se sentir du Roulandisme. Car, dit-il, si Jesus-Christ n'a point opposé aux Juifs les bonnes actions & les vertus des étrangers, mais leur moindres pechez, la pénitence des Ninivites que Jesus-Christ leur a opposée, ne fut donc pas une bonne action, ni une vertu, mais un moindre peché ? Voila M. Rouland tout pur.

La seconde réflexion du P. Chaussemer, qui confirme visiblement la remarque de mon Docteur, fut, que depuis la vocation d'Abraham le seul peuple Juif a conservé la connoissance

& le culte du vrai Dieu. Car, dit-il, selon S. Thomas la Circoncision est la marque de la foi : or les Chinois n'ont pas été circoncis. Le Docteur cita encore sur ce sujet S. Athanase, Lactance, Eusebe, & S. Epiphane.

La troisième réflexion que fit le Docteur opinant, fut que les Juifs n'ayant pas conservé la connoissance & le culte du vrai Dieu, les Chinois n'ont pu les conserver, puis-que les deux causes de l'idolatrie, qui sont, selon S. Thomas, le culte outré des parens, & les sacrifices offerts au Demon, se trouvent spécialement à la Chine.

Le Docteur dit pour 4^e réflexion, que l'Ecriture fait une étroite défense aux Juifs de s'allier aux étrangers à cause de leur idolatrie. & qu'elle ne fait aucune distinction des Chinois avec lesquels les Juifs auroient pu s'allier.

Mon Docteur aux remarques dit là-dessus dans son Memoire, que le P. Chaussemer ne sçait pas assez ni la carte, ni les mœurs de la Chine. Car vu la situation des lieux, quelle ap-

parence , dit-il , qu'un Juif allât chercher femme à la Chine ? & d'ailleurs les Chinois n'ont jamais voulu avoir de commerce avec les autres nations.

Enfin le P. Chauffemer finit ses réflexions par celle-cy ; c'est, dit-il, que le mot de *Gentes* signifie dans l'Ecriture tous ceux qui ne sont pas Juifs : or , ajouta-t il , David assure au Pseaume 95. *que tous les Dieux des Nations sont des Demons*. C'est cependant le Dieu de Jonas, reprend encore ici mon Docteur, que les Ninivites adoroient, & qu'ils flechirent par leur pénitence. Enfin ce Docteur veut absolument que le P. Chauffemer soit Roulandiste : & dans le fond la plus part de ses réflexions vont là tout droit.

Après toutes ces réflexions le P. Chauffemer entra dans sa première partie , & il dit que le Système des propositions rendoit Dieu menteur, puisque l'Ecriture attestoit que le seul peuple Juif avoit connu le vrai Dieu. Il cita les passages que l'on avoit déjà employés pour prouver la même chose. Ainsi je ne vous les rapporterai pas. Il

est clair, dit encore là mon Docteur, que le P. Chauffemer ne croit pas que les Ninivites aient connu & adoré le vrai Dieu.

Le Docteur opinant dit dans sa seconde partie, que le Systême des propositions rendoit Jesus-Christ inutile, puisque dans ce Systême l'on pourroit être Saint, & avoir la charité sans la grace, & il conclut pour les Députez.

Le Systême de notre Docteur & de mon *Socius* commence, Monsieur, à me devenir évident, sçavoir qu'on ne condamne le P. le Comte, que parce qu'on suppose qu'il n'admet pas de graces dans les Chinois; ce qu'assûrément il n'a pas dit: ou parce qu'on suppose que ces peuples n'ont point eu effectivement de graces pour connoître & adorer le vrai Dieu. Le P. Frassen qui est un homme tres-habile & tres-éclairé, a bien senti ce venin: & c'est pour cela qu'il a commencé son avis par dire, que Jesus-Christ étant mort pour tous les hommes, il leur a donné à tous des graces pour le connoître & pour le servir.

M. Hideux Curé de S. Innocent suivit le P. Chauffemer, & conclut pour la Censure.

M. de Vion d'Herouval Chanoine de S. Victor commença , & ne finit que le Jeudy suivant , seizième de Septembre ; il n'y eut rien de remarquable dans son avis , sinon que trouvant le sentiment des Députés un peu trop doux , il conclut avec l'addition , *conduisant au Déisme.*

Le P. Colombet Prieur des Grands Augustins , & M. Guenon du Séminaire de S. Sulpice , conclurent contre la Censure.

M. de Bourges Chanoine de S. Victor , & M. le Comte Chanoine de S. Honoré conclurent pour les Députés ; le dernier ajouta aux qualifications , *conduisant au Déisme.*

M. Soulet qui demeure à S. Magloire , se leva ensuite pour opiner. Quelqu'un dit assez haut que ce Docteur n'avoit pas été à la proposition ; cela donna lieu à Monsieur le Syndic de lui demander s'il s'y étoit trouvé ; & il répondit qu'il n'en sçavoit rien : mais ceux qui étoient derrière lui , lui ayant soufflé *oui* , il dit au Syndic , *affirmo* , & il ajouta qu'il étoit du sentiment des Députés.

M. Dupré de la Maison de Sorbonne

bonne le suivit, & conclut aussi pour la Censure.

Monsieur Galiot Principal du College des Tresoriers parla ensuite, & tâcha de prouver par une espece de tradition des Peres, premierement qu'ils n'ont jamais connu que deux peuples, le Juif & le Gentil. Secondement que la connoissance & le culte du vray Dieu ne se sont conservez que dans le peuple Juif. Il cita à cet effet S. Justin, Lactance, Eusebe, S. Athanasie, S. Jerôme, S. Ambroise, & S. Augustin. Le Docteur conclut pour la Censure.

Mon Docteur met encore dans ses memoires ce M. Galiot parmi les Roulandistes, à cause que dans ses principes il faut qu'il reprouve les Ninivites aussi bien que M. Rouland.

M. le Fevre surnommé la Bastille, à cause du sejour qu'il y a fait, laissant la question de droit qu'il croyoit probablement épuisée, s'attacha à invectiver contre ceux qui pretendent que les faits contenus dans les propositions sont probables, à cause qu'ils sont dans les anciennes Histoires de la Chine. M. le Fevre dit là-dessus

que les Jesuites sont des Theologiens masquez, *larvati & personati*, qui corrompent la Religion avec leurs probabilités. Le Docteur conclut pour la Censure.

Le Samedi 18. de Septembre M. Lattaignan Chanoine de S. Victor suivit l'exemple de ses deux Confreres, & conclut pour les Deputez.

M. Bourret Professeur de Sorbonne parla ensuite, ou plutôt lut un gros cahier pendant près de deux heures, il se proposa trois choses. Premièrement il examina l'origine de l'idolatrie, & il la fixa au tems d'Enos suivant l'opinion des Rabins, dont il cita un tres-grand nombre. En second lieu il traita de la necessité de la foy en J. Christ. Il admit la distinction de la foy explicite & implicite, & il dit que la dernière suffisoit avant la naissance du Sauveur. Il ne laissa pas de lire une grande liste de passages, où les Peres ne parlent que d'une foy distincte & explicite. Il s'objecta S. Chrysostome sur S. Mathieu, où ce Pere dit qu'avant Jesus-Christ il n'étoit pas necessaire de croire en lui, & il répondit que c'étoit-là une des fautes

Hom. 37.

de ce S. Docteur, qui avoit écrit cela
la plume courant. Le Docteur s'objec-
 ta aussi l'autorité de S. Thomas, qui
 dit que si quelqu'un de ceux auxquels ^{2.2.9.21}
 le mystère de l'Incarnation n'auroit ^{art. 7.}
 pas été révélé, a été sauvé, il ne l'a été
 que par une foy implicite en la pro-
 vidence d'un Dieu libérateur, qui sau-
 ve par les voies qu'il a choisies. Le
 Docteur répondit que S. Thomas par-
 le en cet endroit supposant une chose
 impossible, ne pouvant se faire que
 quelqu'un soit sauvé sans la foy de
 Jesus-Christ médiateur.

En troisième lieu M. Bourret ex-
 pliqua l'économie de la justice & de
 la miséricorde de Dieu dans les tems
 reculez de l'idolatrie, & il dit que
 cette économie consistoit en ce que
 la grace de la foy étoit tres-rare, &
 donnée à tres-peu de personnes. Il
 ajouta même que Dieu n'aidoit pas
 les Juifs pour garder la Loi. *Judai*
non juvabantur ut legem implerent.
 M. Bourret conclut enfin pour les
 Deputez.

Un de mes Docteurs ne paroît nul-
 lement content dans son memoire de
 cette proposition de M. Bourrer, que

Dieu n'aidoit pas les Juifs pour garder la Loi, non plus que de ce qu'il avoit dit auparavant, que la grace de la foi avoit été donnée à tres-peu de personnes. Il pretend que quand on parle ainsi, on a bien la mine de croire que les Chinois & les autres peuples n'ont point eu de secours pour connoître Dieu, & par consequent n'ont pu se sauver. M. Bourret, ajoûte le Docteur, est fort ami de M. Boileau.

M. Coulau Bibliothecaire des quatre Nations commença d'opiner; mais comme il n'eut pas le tems d'achever, pour ne vous pas rapporter son discours à deux fois, je le remets tout entier à la prochaine séance; j'ajouterai pour celle ci, que l'heure ayant sonné, M. Moreau hors de son rang, pendant qu'on sortoit, alla au bureau se faire écrire en secret, & dit là tout bas son *Idem cum Deputatis*. Il faut que les Deputez n'ayent pas trouvé bon qu'on rougît ainsi de se déclarer pour eux: car on assure que M. le Syndic a fait effacer le nom de M. Moreau, & que son suffrage ne sera pas compté, à moins qu'il ne rende hautement témoignage à la verité.

Le Lundy vingtième de Septembre
M. Rabouin opina pour les Deputez.

M. Coulau reprit ensuite son discours, qui dura bien trois heures en tout, & dont je vas vous faire le précis. Le but du Docteur fut de faire voir par l'histoire, qu'il n'y a presque point eu de Nation qui n'ait reconnu l'Ette souverain; & il le montra effectivement par un tres-grand nombre de témoignages nouveaux, tirez des Historiens sacrez, ecclesiastiques & profanes. Il confirma la verité des histoires de la Chine par les Auteurs Protestans, qui ne doivent pas être suspects en cette matiere. M. Coulau se fit sur tout admirer par ses reflexions judicieuses sur la plûpart des témoignages qu'il rapporta, & les consequences qu'il en tira en faveur des peuples Chinois.

Le Docteur dit en un endroit de son discours, qu'il importoit peu de quels noms les Historiens se servissent pour exprimer l'Ette souverain; & il s'éleva en même tems un grand bruit dans l'assemblée: on pretendoit qu'il avoit avancé qu'on pouvoit appeller Dieu Jupiter ou Mars. M. Coulau dit

qu'on lui imposoit , & qu'il n'avoit dit autre chose , sinon qu'il nous importoit peu que les Historiens profanes eussent donné à Dieu le nom de Mars ou de Jupiter , s'il étoit constant que ces Historiens par ces differens noms n'eussent entendu que le même Etre souverain.

A l'occasion de ce tumulte Monsieur Leullier Curé de Saint Louis s'étant levé apostropha serieusement M. Coulau, & lui dit, Monsieur, je vous prie de grace de promettre à ces Messieurs que vous conclurez en leur faveur, & je vous réponds d'un silence & d'une attention tres-grande, quelque chose que vous puissiez dire. Tout le monde rit, dit là-dessus un de mes memoires, excepté ceux que cela regardoit. M. le Syndic entre autres, à qui la conscience reprochoit quelque chose sur les petites insultes qu'on fait continuellement à ceux qui opinent contre la Censure, prit pour lui ce que M. Leullier avoit dit, & le pria de ne plus parler de la sorte.

Le Docteur poursuivant son discours dit que les Gentils n'avoient point reçu des Juifs le culte qu'ils rendoient

à Dieu, & pour le prouver il cita S. Chrysostome. Il ajoûta suivant la doctrine de S. Thomas, que les Juifs étoient avant l'Incarnation par rapport aux Gentils, ce que sont maintenant les Religieux & les Ecclesiastiques par rapport aux Laïques; que Dieu a fait plus de graces à de certains peuples qu'à d'autres; & que même il se pouvoit faire qu'il eût accordé plus de secours intérieurs de grace à de certaines nations qu'aux Juifs: *forſan aliquibus gentibus uberiora auxilia interiora gratie conceſſit quàm Judæis.*

Il y eut encore du bruit sur cette dernière proposition, le Docteur continua cependant, & expliquant le passage d'Amos, *tantummodo vos cognovi*, il fit voir qu'il ne pouvoit être entendu que par rapport à de certaines graces particulieres, puisque Dieu comme Auteur de la nature connoît tout le monde, & donne comme Auteur de la grace des secours à tous.

Il expliqua aussi le passage de Malachie, *magnum est nomen meum coram gentibus*; & il rapporta à ce sujet ce que dit Arrias Montanus. Enfin après avoir justifié chaque proposition

en particulier, il ajouta que pour lever tout scandale, on pouvoit distinguer deux sens dans les propositions, fixer le mauvais & le condamner. Par exemple, dit-il, si on leur donnoit ce sens, que les Chinois eussent eu la connoissance & le culte du vrai Dieu ou sans la foy, ou sans la grace, elles seroient fausses, erronées. *Si propositiones intelligentur aut sine fide, aut sine gratia, nempe Sinenses habuisse veram Dei notitiam & cultum, falsa, erronea.* Cette distinction de deux sens dans les propositions fut une adresse de M. Coulau, pour voir si les partisans de la Censure n'avouëroient pas enfin qu'ils supposent que le Pere le Comte n'admet point de grace dans les anciens Chinois. Mais ils n'eurent garde de s'ouvrir; car on leur eût demandé sur quel endroit des livres de cet Auteur ils le faisoient penser de la sorte, & le projet de la Censure étoit ruiné par là. Le Docteur ne voyant pas de jour à faire parler des gens qui avoient tant d'interêt à se taire, conclut pour le sentiment de M. le Caron, en cas que la Faculté ne voulût point distinguer de divers sens dans les propositions.

M. Duvivier conclut ensuite pour le sentiment de M. le Caron. Et M. Leullier Curé de S. Louis parla après lui. Mais comme il ne put achever de dire son avis, ni assister à la séance suivante, je ne vous ferai, Monsieur, le rapport de son discours que quand je seray venu au jour qu'il le continua.

Il est tems de vous faire part, comme je vous l'ai promis, de l'entretien que j'ai eu avec mon *Socius* à l'occasion de M. Courcier. Etant donc allé le voir, Je vous avouë, Monsieur, lui dis je après nous être assis, que je vous rends aujourd'hui visite un peu par intérêt, & pour satisfaire ma curiosité. On a beaucoup parlé dans le monde de la revocation que M. Courcier a faite en opinant, de l'approbation qu'il avoit donnée au livre du P. le Tellier. Comme cette revocation n'avoit point de rapport à l'affaire du P. le Comte, qu'elle n'est fondée que sur un seul fait faux déjà corrigé par l'auteur; que ce n'est pas l'usage de la Faculté de revoquer ainsi les approbations qu'on a données mal à propos; & que M. Courcier a d'ailleurs de grandes obligations aux Jesuites:

Bien des gens sont persuadez qu'il n'en avoit usé si mal à l'égard de ces Peres, que par le mouvement d'une force majeure. Quelqu'un s'est donc imaginé que la Faculté avoit arrêté dans une deliberation secrette, que pour empêcher les Jesuites de crier, & pour tarir la source des Paralleles dont ils vous menacent, chaque Docteur en opinant dans leur affaire retracteroit ses erreurs en pleine Faculté, & même les appobations mal données : & que M. Courcier avoit parlé le premier depuis cette deliberation. Je viens sçavoir si cela est vrai.

Ne voyez-vous pas, me répondit le *Socius*, que tout cela se détruit par soi-même. Car premierement M. Courcier n'a-t-il donné qu'une seule approbation qui doit être revoquée ? En second lieu M. Blampignon & M. Hideux, qui ont parlé dans les dernieres séances, n'ont rien revoqué ; cela est decisif contre votre systeme. Et puis ne sçavez-vous pas bien qu'on presse tant qu'on peut l'affaire des Jesuites, & que M. le Doyen a déclaré qu'il y avoit ordre de s'assembler deux ou trois fois la semaine ? Or

toutes ces retractations & revocations nous prendroient un tems infini. Je maintiens que si cela s'exécutoit de bonne foi, les Jesuites auroient le tems de faire venir des originaux de l'histoire de la Chine, pour justifier le P. le Comte. Le *Socius* entra ensuite un moment dans son cabinet, & sortant avec un cahier, Tenez, dit-il; voyez ce feuillet: n'est il pas bien rempli? c'est la liste des mechans livres approuvez par M. Hideux. Voila, ajouta-t-il tournant le feuillet, ceux qui sont sur le compte de M. Blampignon. L'article de M. Rouland est à la droite, regardez le, il en vaut la peine. Ces cinq feuillets, continua t-il, qui sont écrits si menu, contiennent des erreurs enseignées par differens Docteurs vivans de la Faculté, & tout n'y est pas encore. Les mechantes Theses approuvées par nos Syndics ne sont pas là. J'en ai un grand nombre; mais je sçai un Docteur qui les garde toutes, on en feroit un bon ballot.

Monsieur, repris-je, je voi bien qu'une retractation verbale de tout cela occuperoit trop de séances. Mais quelle difficulté d'imprimer ce cahier

avec un Decret de la Faculté au bas :
 Je vous avouerai franchement , dit le
Socius , qu'on a eu ce dessein : mais
 un de ceux qui sont maintenant De-
 putez dans l'affaire des Jesuites , s'y
 est opposé fortement , disant que cela
 seroit trop honteux à la Faculté ; &
 tout est demeuré là. Mais , Monsieur,
 lui dis-je , vous avez tant de Docteurs
 parmi vous d'un merite distingué, qui
 doivent avoir les meilleures intentions
 du monde. Ils les ont aussi , reprit le
Socius ; mais ne sçavez-vous pas bien
 que les honnêtes gens sont ordinaire-
 ment les moins empressez ; persuadez
 communément que les autres leur res-
 semblent , & n'ont que des vuës droi-
 tes , ils demeurent tranquilles , & don-
 nent par là le moyen à un petit nom-
 bre de gens hardis de tout entrepren-
 dre dans un Corps , & de lui donner
 tous les mouvemens qu'il leur plaît.
 Nous changeâmes ensuite de discours
 le *Socius* & moi. Il faut avouer que
 ce Docteur a bien de la droiture &
 du zele pour l'honneur de la Faculté.
 Mais revenons à nos Docteurs opi-
 nans.

Le Samedi vingt-cinquième de Se-
 ptembre

Le membre M. Marion Professeur de Navarre ouvrit la séance, & parla près de deux heures. Il fit voir par quatre raisons, que les propositions ne devoient pas être censurées.

La premiere raison étoit prise de la difficulté qu'il y a de prononcer sûrement sur cette matière. Il dit que l'opposition des suffrages étoit une preuve sensible & convaincante de cette difficulté, & que les Docteurs d'un parti ne devoient pas croire que tant d'honnêtes gens qui se trouvoient dans le parti contraire se bouchassent les yeux à plaisir. Cela supposé, ajouta-t-il, nous devons suivre la regle du Droit Canon, qui veut que quand le droit des parties est douteux, les Juges favorisent la personne accusée plutôt que l'accusateur. *Cum sunt iura parium obscura, reo potius favendum est, quam actori.* Sans cela nous nous exposons à nous tromper, comme a fait un S. Pere, qui sans autre fondement que le silence de l'Ecriture, a conclu que ce qu'on disoit des Antipodes étoit une fable.

C. 9. l. 16.
de Civit.
Dii.

La seconde raison que le Docteur apporta fut la conduite que l'Eglise

& la Faculté ont coutume de garder dans ces sortes d'occasions. Il dit que cette coutume de l'Eglise étoit renfermée dans ces paroles de Pelage II. écrivant à Elie d'Aquilée, & aux autres Evêques d'Istrie. La Sainte Eglise se aime mieux juger avec bonté de l'intention de ses enfans, que d'examiner leurs paroles à la rigueur: *Sancta Ecclesia suorum fidelium corda benignius, quàm verba districtius pensat.* Eh! quel est donc le P. le Comte, reprit là-dessus M. Marion? N'est-ce pas un Religieux & un Prêtre? N'est-il pas d'un Ordre qui rend de très-grands services à l'Eglise, & qui n'étant fondé que depuis peu de tems, a déjà des Saints dont nous solennisons les fêtes? Le Docteur ajouta que le Jesuite n'étoit point entêté des propositions qu'on avoit blâmées dans ses livres, puisqu'aussi-tôt qu'il avoit pu apprendre qu'elles déplaisoient à quelques personnes, il s'étoit expliqué d'une manière à satisfaire tout le monde; que si après cela on venoit à le censurer, on s'écarteroit visiblement de la conduite de l'Eglise, & de la conduite que la Faculté a toujours te-

nuë elle-même : que dans l'affaire présente un des Deputez ayant avancé une proposition heretique, on s'étoit contenté qu'il s'expliquât, pour lui laisser le droit d'opiner : que depuis peu de jours un Docteur ayant fait glisser quelques erreurs dans une These, & ayant ensuite perdu le respect à M. le Syndic, on lui avoit néanmoins pardonné sans peine : qu'on avoit eu aussi la même bonté pour un Bachelier qui est encore en Licence. Les Jesuites sont donc les seuls, dit le Docteur, à qui nous ne voudrions rien pardonner, lors même qu'ils reparent autant qu'ils peuvent le mal qu'ils ont fait, supposé qu'ils en aient fait.

M. Marion fit voir ensuite, & ce fut sa troisième raison, qu'en flétrissant le P. le Comte on flétrissoit le P. Paul Beurrier General de Sainte Genevieve, qui dans son *Miror de la Religion Chretienne*, livre dogmatique, imprimé avec la permission du P. Boullard son predecesseur dans le Generalat, a dit en termes beaucoup plus forts les mêmes choses : qu'on flétrissoit le P. Pascal Rapine Recollet, qui dans son

Christianisme naissant dans la Gentilité, approuvé par le P. Chasteau Carme, Docteur de Sorbonne, a parlé aussi comme le P. le Comte : qu'on flétrissoit le P. Thomassin, ce sçavant Prêtre de l'Oratoire, qui dans ses *Dogmes Theologiques*, imprimez avec la permission du P. de Sainte Marthe son General, a établi par principes ce que le P. le Comte ne dit qu'en Historien : qu'on flétrissoit le Cardinal Baronius, qui dans l'*Introduction à ses Annales* a justifié & adopté ce que les Deputez veulent condamner : qu'enfin on flétrissoit trois celebres Docteurs de la Faculté, qui approuverent il y a plus de trente ans le livre du P. Beurrer. Je parle, poursuit M. Marion avec beaucoup de feu ; je parle de M. Peaucelier, cet homme sçavant & vertueux, que l'on a vû remplir si dignement l'emploi de Sou-Penitencier à Notre Dame de Paris. Je parle de M. de Meur, fameux par ses predications, par son zele à dilater la Foi, & par l'institution du Seminaire des Missions Etrangères. Mais je parle sur tout de ce venerable Docteur M. Grandin, si distingué par sa profonde doctrine, &

par sa singuliere pieté, & dont la mémoire vous doit être si chere; de M. Grandin Professeur de Sorbonne, Syndic & Doyen de la Faculté, à qui notre Compagnie a fait l'honneur de lui deputer des personnes d'un merite reconnu pour le remercier de la sagesse avec laquelle il avoit exercé le Syndicat, & pour lui témoigner la vive douleur que sa maladie nous cau-
soit à tous. Voilà, Messieurs, ceux que nous voulons aujourd'huy declarer solennellement fauteurs de mensonges, d'erreurs, d'impietez, de scandales, d'heresies, coupables enfin d'avoir favorisé le renversement de la Religion & de la Croix de J E S U S-CHRIST; ce sont nos Peres que nous voulons deshonorer, semblables à ce fils dénaturé de Noé, qui par son impieté attira la malediction de Dieu sur soi & sur ses enfans.

La quatrième raison que le Docteur apporta pour s'éloigner du sentiment des Deputez, fut le scandale que ne manqueroit pas de causer la Censure. Scandale, dit-il, parce que nous ne touchons pas à nos propres erreurs; scandale, parce que nous ne-

gligeons de reformer les erreurs des autres, à moins que ce ne soit des Jésuites. Il y en a parmi nous, poursuit le Docteur, qui sont tombez dans l'erreur, & lorsque vous voulûtes il y a trois ou quatre ans remédier aux approbations que les membres de la Faculté donnent à de mauvais livres, le chef des Députez que vous nommâtes pour ce sujet dit ici publiquement, qu'il s'offroit de montrer deux cens erreurs, & entre autres le Jansenisme, le Socinianisme, le Nestorianisme dans des livres que quelques-uns de nos sages Maîtres avoient approuvez. Voilà, Messieurs, ce qui vous fut offert; pourquoi ne l'acceptâtes-vous pas? Un de nos Docteurs il y a quelques années approuva un livre qui autorisoit la prétendue vertu de cette fameuse baguette dont un certain fripon se servoit pour tromper le peuple. La Faculté a-t-elle seulement fait donner un avis à ce Docteur? D'où peut donc nous venir tant de zele pour reformer les autres, lorsque nous en avons si peu pour nous reformer nous-mêmes? Voilà ce qu'on ne peut ignorer, & ce qui feroit mépriser notre Censure.

Mais en second lieu nous ne songeons pas même à reformer les erreurs des autres, à moins que ce ne soit les erreurs prétendues des Jesuites. On enseigne à notre porte que la nature des Anges n'est pas plus excellente que celle de l'homme : qu'un enfant qui est encore dans le sein de sa mere voit clairement Dieu : que quand Dieu a produit quelque chose il ne peut plus le détruire : que rien n'est possible au delà de ce que Dieu produira dans quelque partie de tems ; la Faculté sçait tout cela, & j'ai entre les mains les cahiers du Professeur qui debite toutes ces erreurs. Mais il faut être Jesuite pour devenir l'objet de notre zele. Dès lors qu'il s'agit de la Société, nous taillons nos plumes pour faire des Censures, & il n'y a point de quartier à attendre de nous.

Ne voyez-vous donc pas, Messieurs, que notre Compagnie va être le jouet du public, si nous laissons faire les Deputés. On dira à l'un de nous, *Medecin, guerissez-vous vous-même.* Luc. 4. On dira à l'autre, *Un poids & un poids* Prov. 20. *est quelque chose d'abominable aux yeux de Dieu.* On dira à celui-ci : *Vous*

Matth. 7. voyez une paille dans l'œil de votre frere, & vous ne voyez pas une poutre qui est dans le vôtre. Malheur à vous,

Idem 23. dira-t-on à toute la Faculté, guides aveugles, qui en buvant vous servez du tamis pour ne pas avaler un moucheron, & qui avalez un chameau.

Voilà le scandale que nous devons prévoir, & qu'il ne tient encore qu'à nous d'éviter. Je vous conjure, Messieurs, d'y penser aussi bien qu'à ces paroles du Sauveur : *Idem 7. selon que vous jugerez on vous jugera, & de la mesure dont vous vous servirez, on s'en servira pour vous.* Ainsi donc, Messieurs, j'embrasse le sentiment de M. le Caron, qui veritablement est l'honneur, l'ornement & la lumiere de notre Royale Navarre.

Jettant un moment les yeux sur le memoire où étoient toutes les choses que je viens de vous rapporter, je demandai au Docteur qui venoit de me les mettre entre les mains, comment on avoit reçu en Faculté le discours de M. Marion, & si on ne l'avoit pas interrompu bien des fois. On sçait, répondit-il, que ce Professeur n'est pas aisé à démonter : ainsi

on a pris le parti de le laisser dire. Cependant, repris je, je vois là des choses un peu fortes. J'en conviens, dit le Docteur, mais M. Marion est estimé dans la Faculté pour son erudition, pour sa probité, pour sa droiture, pour son desintereffement. Or un homme de ce caractère parle toujours plus hardiment qu'un autre, & a droit de dire la verité.

M. Havart opina après M. Marion, & fut de même sentiment.

M. Aubin conclut pour les Députés.

M. Phelippeaux à la tête de l'Assemblée & hors de son rang conclut aussi pour la Censure.

M. Boucher de la Maison de Sorbonne commença, & ne finit point faute de temps.

Le Lundy vingt-septième de Septembre M. de Rosset hors de rang & à la tête de l'Assemblée dit son *idem cum Deputatis*.

M. Leullier Curé de S. Louis reprit ensuite son discours, & il parla pendant deux heures avec beaucoup de force & d'éloquence. Il dit que les partisans de la Censure s'appuyoient

sur la celebre distinction du peuple Juif & du peuple Gentil, qu'ils font consister en ce qu'aucune nation, comme ils le supposent faussement, n'avoit connu le vrai Dieu pendant que les Juifs l'ont connu & adoré; & il s'attacha à détruire ce principe. Pour cela il fit voir par la tradition, que la difference essentielle des deux peuples consistoit en ce que les Juifs avoient reçu de Dieu plusieurs prérogatives speciales, comme la Loi, & les Ceremonies exterieures, que les Gentils n'avoient pas reçues; qu'ainsi comme il y avoit eu des idolatres parmi les Gentils, il y en avoit aussi eu parmi les Juifs, & que cela n'empêchoit pas que les uns & les autres n'eussent eu des societez de fideles. Le Docteur confirma cela par l'autorité du P. Alexandre, qui dans son livre de l'Histoire du quatrième Siècle, après avoir prouvé que l'Eglise Catholique est visible & infallible, répond à l'objection tirée de l'idolatrie & de l'incrédulité des Juifs, & dit que quand même tout le peuple Juif seroit tombé dans l'idolatrie, les Gentils fideles auroient suffi pour con-

server à l'Eglise ces deux caracteres de visibilite & d'infailibilité. Cela suppose necessairement, reprit M. Leullier, parmi les Gentils un peuple & une societe fidele qui fût connue.

Le Docteur en refutant le P. Chauffemer lui porta un coup bien sensible, lorsqu'il prouva par le Droit qu'étant partie des Jesuites dans l'affaire des ceremonies Chinoises pendante à Rome, il n'avoit pas droit de suffrage dans l'affaire presente, non plus que M. Prioux le Denonciateur de ces Peres. La bile du P. Chauffemer s'échauffa un peu en cet endroit, il se levoit, il parloit, il interrompoit souvent. M. Leullier reprit à chaque fois son discours, & malgré tout ce que l'on fit pour le faire cesser, il ne laissa pas de continuer, & de réjouir l'assemblée aux dépens du Dominicain. Il releva agréablement la division du discours que ce Docteur avoit fait en opinant, & il montra que les propositions du P. le Comte pouvoient être vraies, sans que Dieu fût menteur, & Jesus-Christ inutile, comme le P. Chauffemer le prétendoit. Les amis de ce Pere se joignirent à lui pour obliger à for-

ce de bruit le Docteur opinant de se taire : mais celui-ci leur adressant la parole, Messieurs, dit-il, vous ne gagnerez rien par là, sinon que je finirai plus tard, & il s'arrêta jusqu'à ce qu'on fût las de crier. Ce fut donc une nécessité d'entendre tout ce qu'il avoit à dire, & il conclut enfin à ce que les propositions ne fussent pas censurées. Premièrement, parce qu'elles ne sont pas contraires à l'Ecriture. Secondement, parce que le P. le Comte a donné des éclaircissmens dans lesquels les ennemis de la Société ne scauroient trouver rien à redire. Troisièmement, parce que la maniere honorable dont le Roy a traité ce Pere à son départ, nous apprend assez les égards que nous devrions avoir pour lui. Quatrièmement, parce que le P. le Comte retournant à la Chine pour y continuer ses travaux apostoliques, il ne falloit pas y mettre d'obstacle par une Censure, dont les personnes mal-intentionnées pouroient peut-être abuser pour le décréditer dans son ministère.

Un de mes Docteurs a mis dans son memoire, que M. Boileau s'étoit donné

donné dans cette séance encore plus de mouvement que dans les autres, & qu'il avoit je ne sçay combien de fois donné le démenti à M. le Curé de S. Louis, lequel pour réponse à M. Boileau s'étoit toujours contenté de prouver ce qu'il avoit avancé.

M. l'Abbé de Mouffy de Roncée Doyen de Rhodéz n'entra nullement en matière, & dit seulement qu'il étoit du sentiment des Deputez. Je trouve dans mes memoires que cet Abbé de Roncée a été autrefois Recteur de l'Université, & qu'il a fait beaucoup parler de lui en ce tems là par son attachement aux nouveautez.

M. Boucher recommença encore à opiner, & n'eut pas le tems de conclure.

Le Mardy vingt-huitième de Septembre M. Boucher acheva d'opiner, & fit voir qu'on n'avoit point gardé les regles d'une exacte justice dans l'extrait des propositions du P. le Comte. Il dit qu'on avoit dû y insérer la déclaration que fait souvent ce Jesuite, de ne parler qu'en Historien, & de ne rien dire que sur la foi des Annales de la Chine; & que cela une

fois supposé, la Censure ne pouvoit plus tomber que sur ces histoires, & non pas sur l'Ecrivain, qui ne rapporte que ce qu'il en a tiré. Le Docteur conclut pour le sentiment de M. le Caron.

Je ne sçai, Monsieur, si vous serez dans la suite aussi content de mon Journal que vous avez paru l'être jusqu'ici; les Docteurs qui me communiquent leurs memoires commencent à les faire tres-courts. Par exemple, quoique M. Boucher ait opiné assez long-tems, ils n'ont marqué de son discours que ce que je viens de vous rapporter, ajoutant seulement en général que ce Docteur avoit parlé contre la Censure d'une maniere tres-forte & tres-judicieuse. Si je puis suppléer à cela par quelque autre voie, comptez que je le ferai avec plaisir.

M. Braquet n'ouvrit la bouche que pour dire qu'il étoit du sentiment des Deputez. Ce Docteur est sans doute de ceux qui veulent à toute force que les Jesuites soient Pelagiens: car on ne peut gueres donner d'autre sens au reproche qu'il fit à M. Coulau après qu'il eut parlé, d'être ami de Pelage.

M. le Bas Syndic dit qu'il falloit distinguer les personnes & leurs sentimens; qu'il avoit pour les personnes, c'est à dire pour les Jesuites, toute l'estime & toute la consideration que leur pieté & leur érudition merito: mais qu'il ne pouvoit approuver leurs propositions, & qu'ainsi il étoit pour la Censure.

Une personne fort judicieuse a remarqué, que la maniere obligeante dont M. le Syndic avoit parlé des Jesuites en opinant, étoit une marque qu'il n'approuvoit pas les choses dures que plusieurs Docteurs avoient dit d'eux; & que s'il l'avoit souffert, c'est qu'il n'avoit pas assez d'autorité dans les assemblées, & qu'un certain nombre de gens s'y étoient rendus les maîtres.

M. de Precelles de la Maison de Sorbonne parla long-tems, & traita le fait & le droit. Pour appuyer les faits rapportez par le P. le Comte, il cita un tres-grand nombre de passages tirez de Confucius & des autres Livres Classiques de la Chine. Le Docteur vint ensuite à la question de droit, & prenant chaque proposition en parti-

culier , il fit voir qu'aucune n'étoit contraire à l'Ecriture ni à la tradition ; & il conclut par le sentiment de M. le Caron.

M. de Precelles , dit un de mes memoires , fut tres-peu écouté, quoiqu'il meritât beaucoup de l'être. Le bruit fut effectivement si violent , qu'un Docteur qui a même conclu pour les Deputez , ne put s'empêcher de dire à ses voisins , que si le public sçavoit ce qui se passoit parmi eux , & de quelle maniere on y traitoit des affaires les plus serieuses , on n'auroit que du mépris pour les Censeurs & pour les Censures.

Le Jeudy trentième Septembre M. Blouin parla tres-doctement de l'erreur des Pelagiens , & des preuves par lesquelles Saint Augustin les combat ; après quoi il conclut pour le sentiment des Deputez. Ceux qui sçavent le secret de la Censure , & que pour condamner le P. Comte , on suppose qu'il veut sauver les anciens Chinois sans graces , trouverent que le discours de M. Blouin venoit au sujet : mais les autres qui croient toujours bonnement qu'on s'attache précisément à ce

qu'a dit le P. le Comte, & qu'on veut condamner les propositions dans leur sens naturel, jugerent que le Docteur s'étoit égaré depuis le commencement de son discours jusqu'à la fin.

M. Corneille qui opina après M. Blonin, dit que les partisans du P. le Comte le justifioient premierement sur ce qu'il n'avoit parlé qu'en Historien : secondement sur ce qu'il avoit donné des éclaircissemens : troisiéme-ment sur ce que les suffrages étoient contraires, & qu'une Censure devoit être portée d'un consentement unanime. Le Docteur répondit à cela, que M. Arnauld n'avoit aussi parlé qu'en Historien ; qu'il avoit donné des éclaircissemens, & que la Censure qu'on avoit portée contre lui, n'avoit pas été portée du consentement unanime de la Faculté. M. Corneille conclut pour la Censure.

Un de mes Docteurs se moque dans son memoire de M. Corneille qui fait un Historien de M. Arnauld, & il paroît en même tems fort en colere de la comparaison des éclaircissemens du P. le Comte, qui sont tout Catholiques, avec les éclaircissemens de M.

Arnauld', dans lesquels on découvroit clairement l'attachement de ce Docteur aux erreurs qu'il avoit avancées.

M. du Bois jugea que les Deputez n'avoient pas été assez severes, & il conclut qu'il falloit encore qualifier la premiere proposition d'*heretique*.

M. Camin conclut aussi pour la Censure, ajoutant qu'il étoit à propos que la Faculté nommât quelque Docteur pour ramasser & mettre en ordre ce qu'on avoit dit de part & d'autre.

M. le Sage réjouit fort l'assemblée. Il dit que les faits dont il s'agit étant fort obscurs à cause de l'éloignement de la Chine, la Faculté devoit députer une douzaine de Docteurs des plus robustes pour faire une descente sur les lieux, & pour s'informer à la Chine même de la verité des faits.

M. le Sage oublia de dire dans son avis, aux dépens de qui il jugeoit que les Deputez dussent faire le voyage; si c'étoit aux dépens de la Faculté, ou aux dépens de Messieurs des Missions Etrangères qui la mettent en œuvre.

M. le Sage ajouta, que les propositions ne souffrant point de difficulté pour le droit, il étoit du sentiment de M. le Caron.

M. l'Abbé de Cœur de Chiefne dit, que les Deputez avoient paru supposer comme une chose incontestable, que par ces paroles, *le peuple de la Chine*, le P. le Comte avoit entendu la nation entiere des Chinois, quoique ces termes, sans s'éloigner de l'usage commun, pussent ne s'entendre que d'une partie de la nation; ce qui est de mauvaise foi dans les Censeurs. Il s'attacha ensuite à faire sentir le foible des principales raisons que les Deputez avoient apportées pour appuyer leur sentiment; & il réussit assez bien, en les reduisant toutes à la forme de l'Ecole.

M. d'Hérouval dit simplement un *Idem cum Deputatis*.

M. de Poligné parla, fut souvent interrompu, & conclut contre les Deputez. Je ne sçai si ce fut à l'occasion de M. Poligné ou de M. de Precelles, que M. Boileau traita M. Colinet d'*animal*; celui-ci l'avoit un peu mérité, car il avoit trouvé mauvais que M. Boileau interrompît à tout moment ceux qui parloient contre la Censure.

Pour vous dédommager un peu de

ce qu'il peut manquer aux memoires des dernieres seances, je vas, Monsieur, vous faire part d'un entretien curieux sur l'affaire presente, qui vous paroîtra sans doute singulier, soit par le caractere des personnes qui l'ont eu, soit par les choses qui s'y sont dites; & je finirai ma Lettre par là. Cet Abbé de mes amis, dont je vous ai déjà parlé plusieurs fois, m'envoya hier prier de passer chez lui. C'étoit pour lire ensemble le *second Parallele des Jesuites*. Il s'y trouva plusieurs personnes, & entre autres un Docteur de Sorbonne, un nouveau Converti, fils ou neveu d'un Ministre, & un Officier de Marine, parent de l'Abbé. Ce petit ouvrage n'est qu'un extrait de quelques propositions du P. Beurrier, qui a été General de Sainte Genevieve, lesquelles sont les mêmes que les propositions du P. le Comte, excepté que celles du Chanoine Regulier sont encore plus fortes, & débitées d'un ton dogmatique. Comme le livre du P. Beurrier a été imprimé avec la permission de son General, & approuvé par trois Docteurs de Sorbonne, par le fameux M. Grandin,

par M. Peaucelier, & sur tout par M. de Meur, qui a fondé le Seminaire des Missions Etrangères, d'où est venue la dénonciation, l'Auteur du Parallèle fait sur tout cela des reflexions fort judicieuses. La compagnie fut tres-contente du petit écrit; le Docteur même ne put s'empêcher de dire qu'il étoit bien fait: & l'Abbé lui adressant la parole, Voila, dit-il, Monsieur, de l'exercice pour vous; car vous ne sçauriez vous dispenser de faire le procès au Religieux de Sainte Genevieve au même tems que vous le faites au Jesuite. Voudriez-vous, répondit le Docteur, que nous condamnassions tous les mauvais livres? il y auroit trop à faire, & nous ne sommes pas obligés à cela. Il est vrai, reprit l'Abbé: mais quand vous examinez certaines propositions d'un Auteur, si on vous les montre dans un autre plus ancien exprimées d'une maniere encore plus forte, il y auroit une partialité criante à ne les pas condamner dans tous les deux, sur tout si on les épargnoit dans le livre où elles sont plus dangereuses, à cause de de l'approbation de trois

celebres Docteurs , qui empêcheroit qu'on y soupçonnât du venin. Il faut, dit le Docteur, pour condamner un livre, qu'on nous le dénonce, & je réponds que personne n'osera dénoncer le P. Beurrier. M. Prioux le fera, reprit l'Abbé, s'il est homme d'honneur; & s'il ne le fait pas, il est évident que c'est autre chose que l'amour de la vérité qui l'a rendu dénonciateur des Jesuites.

Je réponds bien, dis-je alors, que M. Prioux ne dira mot; car le jour qu'il porta l'affaire du P. le Comte en Sorbonne, un Docteur auquel il s'ouvrit auparavant sur le dessein qu'il avoit, lui dit qu'il ne l'approuvoit pas; que le livre du P. le Comte étoit bon, & qu'il le lui avoit entendu louer à lui-même. M. Prioux répondit que cela étoit, vrai mais qu'il falloit distinguer les tems. Or un homme qui sçait si bien distinguer les tems, sçait aussi distinguer les personnes. Ainsi Messieurs de Sainte Genevieve peuvent être en repos de ce côté là. Si cela est, reprit l'Abbé en se tournant vers le Docteur, & qu'il ne se trouve personne qui vous dénonce le P. Beur-

rier, je vous conseille de laisser le P. le Comte en repos, & de vous y tenir vous-même; aussi bien je ne vois pas qu'on soit fort prévenu dans le monde en faveur de la Censure que vous voulez faire. Et en effet, le grand mal, que les Chinois aient connu & adoré Dieu, comme on dit que leurs histoires le rapportent. Je voudrois bien sçavoir si tous les principes de notre Religion posez, Dieu n'a point pu donner à ces peuples les graces nécessaires pour le connoître & pour le servir aussi long-tems qu'il a voulu; & s'il l'a pu, où est l'impiété & l'herésie à dire, comme le P. le Comte, sur la foi de l'histoire, qu'il l'a fait? Monsieur, dit le Docteur, il est constant que depuis Abraham Dieu a abandonné tous les peuples pour s'attacher au seul peuple Juif, & que la distinction essentielle des Juifs d'avec les Gentils consistoit en ce que les Juifs connoissoient & adoroient le vrai Dieu, pendant que tous les autres peuples étoient privez de cet avantage.

Le nouveau Converti prenant la parole, Il me souvient, dit-il, d'avoir

autrefois entendu soutenir la même chose à un de nos plus sçavans Ministres, qui ajoûtoit même, que le Concile de Trente n'avoit pas bien entendu le sens de ce qui est dans Jonas, quand il avoit inferé que la penitence des Ninivites avoit été sincere & véritable. Ce Ministre, continua-t il, pretendoit que les Ninivites n'avoient demandé pardon à Dieu que par la crainte des châtimens dont Jonas les avoit menacez, & que la crainte, bien loin de rendre l'homme meilleur, le rend plus méchant & plus hypocrite. Mais nous ne pretendons pas, dit le Docteur, que les Ninivites n'ayent fait qu'une fausse penitence. Eh que pretendez-vous donc, reprit l'Abbé; cela ne suit il pas évidemment de votre principe? Car si les Ninivites ont fait une vraie penitence, ils ont connu, adoré & servi Dieu; & par consequent il n'est pas vrai que les seuls Juifs l'ayent connu. Que les Ninivites ayent perseveré long-tems dans la connoissance & le culte du vrai Dieu, cela ne fait rien à l'affaire, & votre principe est toujours faux. Je vous admire vous autres Messieurs, vous po-
sez

sez un principe dont on tire une proposition heretique, & vous croyez en être quitte pour nier la proposition sans desavouer le principe. Voulez-vous que je vous parle franchement ; il y a dans la Faculté un certain nombre de Docteurs qui gâtent tout, & qui pourroient bien y faire quelque éclat. Que ne suivez vous les routes communes ? M. Grandin & ces autres Docteurs, quand ils ont approuvé le Pere Beurrier, ne sçavoient ils pas aussi bien que vous, en quoi consistoit la distinction du peuple Juif, d'avec les Gentils ? Mais c'est que ces Docteurs ne doutant pas que Dieu ne voulût sauver tous les hommes, & que J. C. ne fût mort pour tous, étoient ravis que dans les Histoires des peuples les plus inconnus on eût trouvé des preuves de ces consolantes veritez.

L'Officier qui est homme d'esprit, voyant l'Abbé qui s'échauffoit, Monsieur, lui dit - il, je ne voy pas pourquoy vous vous fâchez si fort contre Monsieur le Docteur. Pour moy je trouve qu'il a raison, & j'aurois bien voulu sçavoir il y a trois ans ce qu'il vient de nous dire. J'étois sur mer en

ce tems là, & nous avions sur notre bord un Jesuite qui nous desoloit dans la dispute. Une fois il nous prouvoit l'existence de Dieu par le sentiment unanime de toutes les nations, & certains de nos Messieurs étoient embarrassés faute de sçavoir le sentiment de la Sorbonne. Il me souvient qu'il nous rapporta je ne sçay combien de traits des Histoires de la Chine, qui monstroient que ces peuples avoient connu Dieu, & l'avoient adoré fort longtemps. L'exemple d'une nation si sage & si éclairée ne laissoit pas de faire impression sur quelques-uns de nous, qui d'ailleurs ne trouvoient pas qu'il fût si clair qu'il y eût un Dieu. Ce Jesuite nous disoit aussi ce que vient de dire Monsieur l'Abbé, que personne ne se damne que par sa faute, parce que Dieu donne à tout le monde les secours nécessaires pour se sauver. Quand ces bons Peres nous tiennent ainsi à quatre ou cinq cens lieues de la Sorbonne, ils nous debitent tout ce qu'ils veulent, parce qu'ils sçavent bien que nous ne viendrons pas les y déferer. C'est pourquoy, Monsieur le Docteur, puisque vous les tenez,

SI
croyez moy, laissez dire M. l'Abbé, &
ne les épargnez pas.

Le Docteur fut pour le moins aussi
déconcerté de la maniere dont l'Of-
ficier venoit de le défendre, qu'il l'a-
voit été des reproches de l'Abbé, &
l'embarras où on le vit, fit qu'on
changea de discours.

Je vous avouë, Monsieur, que cet
entretien m'a fait faire bien de nou-
velles réflexions, & je comprends
mieux que jamais ce que m'a dit mon
Socius, que l'affaire de la Censure ne
peut que faire beaucoup de tort à la
Religion & à la Faculté. Je suis.

A Paris, ce premier Octobre 1700.



[illegible]

1875

U

HI

YES

NU

MIT C

V

A U

M

L'aff
les J

JOURNAL
HISTORIQUE
DES ASSEMBLÉES
TENUES
EN SORBONNE

Pour condamner les *Memoires*
de la Chine, &c.

V. LETTRE,

A un Chanoine de M^{}*



A BRUXELLES

M. DCC.



JOURNAL

HISTORIQUE

DES ASSEMBLÉES

GÉNÉRALES

EN SORBONNE

PAR M. DE LAUNAY

DE LA CHAMBRE DES CLERGS

PAR M. DE LAUNAY

DE LA CHAMBRE DES CLERGS

PAR M. DE LAUNAY

DE LA CHAMBRE DES CLERGS

M. DE LAUNAY



Vous me mandez dans votre dernière Lettre, que vous sçavez les obligations que M. Courcier a aux Jésuites, & que vous êtes surpris de la manière dont il en a usé à leur égard. Vous n'êtes pas le seul, on fait ici les mêmes réflexions que vous, & j'étois dernièrement dans une compagnie de fort honnêtes gens, instruits des liaisons de ce Docteur avec la société, qui le condamnerent tout d'une voix. On y dit, qu'opinant en Faculté, il avoit pû & dû même approuver la Censure si elle lui paroissoit juste : mais que la révocation de l'approbation qu'il a donnée au livre du P. le Tellier, avoit été-là tout à fait hors d'œuvre, & n'avoit rien de commun avec les propositions du P. le Comte. Un Docteur même qui avoit été à l'assemblée où M. Courcier avoit parlé, désapprouva fort qu'il eût révoqué son approbation pour un seul fait qui est faux, & qu'on a retranché dans la dernière

édition du livre, en même tems qu'il assuroit que les Approbateurs ne sont pas garants des faits. On dit aussi qu'il étoit difficile que M. Courcier qui avoit approuvé tant de livres, ne se fût jamais apperçu d'aucune méprise qu'il eût faite en ce genre ; & que cependant on n'avoit point encore entendu parler qu'il eût révoqué aucune de ses approbations. On ajouta que la démarche qu'il venoit de faire pourroit bien engager certaines gens à repasser sur les ouvrages qu'il a revûs, & à lui marquer ce qui lui avoit échappé, afin qu'il en avertisse le public, & qu'il continue de faire en pleine Faculté réparation de toutes ses méprises & négligences passées. Mais ce qui a le plus choqué dans la conduite de ce Docteur, c'est qu'il ait tâché de rendre le P. le Tellier suspect de mauvaise foy, en disant publiquement, que peut être le fait en question n'étoit pas dans la copie qu'on lui avoit mise entre les mains. Bien des gens donnent de fort vilains noms à cette conduite de M. Courcier, lequel n'est pas là-dessus du sentiment des autres. Il convient à la vérité qu'il